

**Décision prise dans le cadre de la délégation  
du conseil d'administration,**

**LE PRESIDENT,**

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 8 juin 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

**DECIDE**

**Article 1 :** L'attribution de subventions pour l'année 2013 votées par le conseil de TELECOM Nancy en date du 21/11/2012 dans le cadre du soutien de l'école aux associations étudiantes est arrêtée comme suit (tableau récapitulatif joint) pour un montant de 11 250 € après gel de 10% des montants suite au vote du CA de l'Université de Lorraine en date du 18/12/2012

**Articles 2 :** Le secrétaire général, directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de TELECOM Nancy (anciennement ESIAL) et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 14/01/2013

Le Président de l'Université de Lorraine



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'Université de Lorraine' around the top edge and 'Le Président' in the center, with a small star at the bottom. The signature is written in a cursive style.

Pierre MUTZENHARDT

# SUBVENTIONS INSCRITES AU BUDGET 2013 DE TELECOM NANCY

ASSOCIATIONS	<i>Montant des subventions initiales votées par le conseil de la composante (avec déjà une restriction de 10% reconduite comme en 2012)</i>	<i>Montant des subventions à hauteur de 90% dans l'attente de la levée de la mesure de précaution (suite à CA de l'UL en date du 18/12/2012)</i>
<b>CERCLE DES ELEVES DE L'ECOLE</b>		
- subvention de fonctionnement	4 500,00 €	4 050,00 €
- subvention participation aux forum	4 000,00 €	3 600,00 €
- subvention sur projet "TROPHEE"	1 000,00 €	900,00 €
- subvention sur projet "ROBOTIK"	1 000,00 €	900,00 €
- subvention sur projet "TELETHON"	100,00 €	90,00 €
<b>ASSOCIATION SPORT</b>	600,00 €	540,00 €
<b>ANIM'EST</b>	1 300,00 €	1 170,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS 2013</b>	<b>12 500,00 €</b>	<b>11 250,00 €</b>